

Frais de déplacement du personnel de l'organisme public

Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Personnes concernées	Total des frais de déplacement ^{1, 2}
Personnel de l'organisme public	2 026,14 \$

¹Le montant n'inclut pas les taxes

²Les sommes déclarées correspondent aux factures comptabilisées durant la période visée